



Saisie de mobilier durant notre absence du domicile

Par **vechris**, le **12/08/2014** à **19:53**

bonjour, ce jour un huissier s'est introduit chez nous afin de signifier une saisie de notre mobilier suite à une requête d'un organisme de recouvrement d'impayés.rnnous n'avons reçu aucun courrier préalablement.rnDe plus ils ont conservé la clé de notre domicile.nous avons retrouvé l'ordre de saisie sur le téléviseur.rnest-ce légale?

Par **aguesseau**, le **12/08/2014** à **20:53**

Bjr,rnSi votre créancier a pu demander à un huissier de pratiquer une saisie à votre encontre, cela signifie que votre créancier a initié une procédure devant un tribunal pour obtenir un titre exécutoire et que le tribunal saisi vous a condamné à payer.rndonc vous deviez savoir qu'une saisie était possible.rnCDT